

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud
SÉANCE du 22 mai 2015

Délibération n° 35-2015

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs de vente de cartes de photocopies et de leurs recharges aux étudiants :

- Prix d'une carte de 42 unités-copies : 2,50€
- Prix unitaire des rechargements-copies de la carte : 0,05€/copie.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 18	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 10 juin 2015

Document mis en ligne le : 10 juin 2015